

Lettre d'information aux actionnaires de la SICAV Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro

Actions I (FR0010089649) et Actions P (FR0010540385)

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de la **SICAV Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro** (le « Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le détail des modifications apportées à la documentation légale de votre Fonds.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous vous informons que Swiss Life Asset Managers France, société de gestion du Fonds, a pris la décision de procéder aux modifications suivantes :

- Dans le tableau des frais facturés au Fonds, évolution des commissions de mouvement perçues par le dépositaire du Fonds dont il résulte une augmentation partielle des frais.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur à compter du 15 novembre 2023 et s'effectuent de manière automatique, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos actions jusqu'au 13 novembre 2023.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement / risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif* 

*Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le traitement fiscal du Fonds.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez actuellement des actions et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Prospectus du Fonds avant modification	Prospectus du Fonds après modification
Commissions de mouvement prise par le dépositaire (maximum TTC)	EUREX : 1.50 € LIFFE : 2 GBP CME : 2 \$ CBT : 2 \$ Actions : 0,05% du montant brut dans la limite de 180 € par opération Trackers / ETF : 5 € Obligations Convertibles : 5 € OBL : 5 € OPCVM : 5 € Autres opérations : 5 €	EUREX : 1.50 € LIFFE : 1 GBP CME : 2 \$ CBOT : 2 \$ Actions / Trackers / ETF : 10 € Obligations Convertibles : 10 € OBL : 10 € OPC hors ETF : 23 € Autres opérations : 10 €

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clé (DIC) du Fonds.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications de contenu peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

Agent Payeur en Suisse

UBS Switzerland SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich

Zurich, le 5 octobre 2023